

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2018

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 26 mars 2018 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric BRET, maire.

Présents :

Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Thierry GERARD,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Madame Joséphine KUDIN,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Monsieur Yves MARECHAL,

Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Denis JACQUELIN,
Madame Angélique GUILLAND,
Madame Stéphanie ORR,
Madame Christelle CHALENDARD,
Madame Karine POIROT,
Madame Françoise SAINT PIERRE,
Monsieur Robert GARDETTE,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Monsieur Philippe MANTELLO à Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Isabelle CHABERT à Monsieur Frédéric BRET,
Madame Aya N'GUESSAN à Madame Chantal GIORDA.

Absents excusés :

Monsieur Julien MONNET,
Monsieur Kenzy LAMECHE.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 20 mars 2018.
Affichage de la convocation le mardi 20 mars 2018.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Chantal GIORDA comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1^{er} avril 2018.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 180 € à l'association « Les papillons blancs » d'Aix les Bains.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer au collègue Edmond Rostand une aide de 600 € pour les voyages à Barcelone et à Rome en 2018.
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2019.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de réfection de l'étanchéité du parking PK2 du Val Fleuri et la convention de répartition des charges à intervenir avec le Cabinet Pierre Louis BESSON fixant le montant de la participation communale.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention confiant à la société IMOSET l'usage et l'entretien des escaliers menant à l'opération « Domaine Costa de Beauregard ».
- **APPROUVE**, avec 21 voix pour et 4 abstentions (Mesdames COQUILLAUX et BEL, Messieurs GARDETTE et BLANC), le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de la ZAC VALMAR, arrêté à la date du 31 décembre 2017, établi par la Société d'Aménagement de la Savoie.
- **DECIDE**, avec 21 voix pour et 4 abstentions (Mesdames COQUILLAUX et BEL, Messieurs GARDETTE et BLANC), d'accorder à la Société d'Aménagement de la Savoie la garantie de la ville pour le remboursement d'un emprunt de 1 500 000 €, dans le cadre de la ZAC VALMAR.
- **DEMANDE**, à l'unanimité, à la Préfecture, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2018, une subvention pour la mise en accessibilité des bâtiments publics (CPAS et école primaire de Féjaz) prévue en 2018.
- **DEMANDE**, à l'unanimité, à la Préfecture, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2018, une subvention pour la contribution au développement durable, projet de mobilité douce (installation de bornes de recharge électrique dans le parking silo) prévue en 2018.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		1 173 386,75		337 050,30	0,00	1 510 437,05
Opérations de l'Exercice	8 226 153,43	9 089 405,57	2 386 311,50	2 324 085,01	10 612 464,93	11 413 490,58
TOTAUX	8 226 153,43	10 262 792,32	2 386 311,50	2 661 135,31	10 612 464,93	12 923 927,63
Résultats de clôture		2 036 638,89		274 823,81		2 311 462,70
Restes à réaliser		0,00	824 989,95	375 701,43	824 989,95	375 701,43
TOTAUX CUMULES	0,00	2 036 638,89	824 989,95	650 525,24	824 989,95	2 687 164,13
RESULTATS DEFINITIFS		2 036 638,89	-174 464,71			1 862 174,18

Hôtel de ville

Boîte Postale 72

73491 La Ravoire cedex

Tél. 04 79 72 52 00

Fax 04 79 72 74 84

www.laravoire.com

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2017 :

RECAPITULATION GENERALE AFFECTATION DU RESULTAT	COMPTE ADMINISTRATIF 2017
Résultat d'investissement 2017 :	
• Solde d'exécution d'investissement 2017 sur compte 001	274 823,81 €
• Solde des restes à réaliser investissements 2017	- 449 288,52 €
Un déficit de clôture en investissement 2017	174 464,71 €
Résultat de fonctionnement 2017	
• Résultat de l'exercice	863 252,14 €
• Résultat antérieur reporté	1 173 386,75 €
Résultat à affecter	2 036 638,89 €
AFFECTATION	
• En réserve au compte 1068	174 464,71 €
• Report en fonctionnement sur compte 002	1 862 174,18 €

➤ **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **FIXE**, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

TAXE	Bases notifiées	Taux voté	Produit assuré
Taxe d'habitation	15 318 000	8,25 %	1 263 735 €
Foncier bâti	12 569 000	21,36 %	2 684 738 €
Foncier non bâti	19 300	65 %	12 545 €
		TOTAL	3 961 018 €

➤ **ADOpte**, avec 21 voix pour et 4 abstentions (Mesdames COQUILLAUX et BEL, Messieurs GARDETTE et BLANC), le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	10 270 497,14 €	10 270 497,14 €
Investissement	6 777 077,81 €	6 777 077,81 €
TOTAL	17 047 574,95 €	17 047 574,75 €

Le Maire
Frédéric BRET

